

Modifications des statuts et du règlement intérieur Le point sur quelques contre-vérités

La CA du 16 mars, après discussion autour de la pertinence de soumettre au vote des modifications de statuts lors du congrès, a voté la mise en débat sans vote de ces statuts et règlement intérieur lors de la séance plénière du congrès du 14 juin à 17h30 avec contributions possibles en amont.

Le positionnement de la tendance « Action Syndicale » dans le cadre de cette décision a largement été dévoyé et sur-interprété, voire instrumentalisé. Les camarades d'Action Syndicale n'ont pas, comme cela a pu être écrit abusivement dans des mails adressés aux secrétaires de section de façon sauvage par la tendance « AGIR ! », « *refusé de faire voter démocratiquement les syndiqués sur cette question* ». Ils n'ont pas non plus usé de « *manœuvres dilatoires* » tout en « *voulant ne rien lâcher* ». Les camarades d'Action Syndicale se sont au contraire exprimé.e.s en plein accord sur la nécessité impérieuse de retravailler des statuts qui n'ont pas été retouchés en profondeur depuis 1962. Et c'est à ce titre qu'ils ont refusé la précipitation avec laquelle les réflexions ont été menées. Nous sommes tou.te.s d'accord de l'intérêt de faire évoluer les statuts ; la discussion porte sur la méthode de travail.

En effet, sur une question aussi importante que les statuts, Action Syndicale souhaite qu'un travail de fond soit effectué avant de prendre des décisions définitives qui engageraient les syndiqué.e.s. Il s'agit de ne pas mettre en danger le fonctionnement du syndicat par manque d'anticipation. Une telle décision ne peut être prise si les conséquences de ces changements n'ont pas été étudiées avec rigueur à court, moyen et long termes. Nous estimons que cela n'a pas été le cas, et c'est aussi pour cela que nous avons proposé que le chantier soit lancé avec les syndiqué.e.s lors du Congrès et qu'il se poursuive dans le cadre d'un groupe de travail lors de la prochaine mandature. Cette démarche ne nous semble pas anti-démocratique, au contraire.

Pour ces raisons, Action Syndicale s'est opposée à ce que des modifications de statuts soient directement soumises au vote du prochain congrès avant un large travail préparatoire. En effet, si parmi les modifications proposées par la tendance « EEPSO » certaines ne semblent pas nécessiter de longues discussions, comme par exemple le renouvellement des secrétaires de section, d'autres en revanche nous semblent requérir plus de réflexion (suppression du BN par exemple ou mode de désignation à la CA). De même, les propositions faites par la tendance « AGIR ! » sont des propositions qui méritent également discussions et comportent des changements très lourds insuffisamment travaillés quant à leurs conséquences en terme d'organisation.

Le SNESUP a des statuts qui sont ceux de tous les adhérent.e.s et non ceux des courants de pensée. Par le passé, les modifications des statuts et RI ont toujours fait l'objet d'un travail en amont et ont abouti à un consensus avant présentation.

En conclusion, Action Syndicale est entièrement d'accord avec la nécessité d'apporter des modifications aux statuts actuels, mais en adoptant une démarche qui permette un temps de réflexion suffisant pour que les propositions soient abouties. C'est pourquoi nous souhaitons échanger à ce sujet lors du congrès, qui est un moment important de notre vie syndicale, et prendre des décisions définitives lors du prochain congrès en 2019, sur la base de propositions consensuelles et discutées sérieusement en amont au sein d'un groupe de travail, et non pas dans la précipitation.